

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

**Absents excusés :** Mme DEMBELE (Pouvoir à M. VERCASSON) – Mme CAILLAUT (Pouvoir à Mme BOURY)

**Absent :** M. MENDAK

**Secrétaire de séance :** M. BUSCH

### Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité**, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour quant à la fixation des tarifs des repas de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire ainsi que le retrait d'un point relatif au régime indemnitaire des agents.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le tarif des repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 dans le cadre de la reprise de la compétence du service de la restauration scolaire par la Commune :  
Enfants : 3.65 € - Adultes : 4.50 €
- **DONNE son accord**, à l'unanimité, sur la décision modificative à apporter au Budget Primitif de la Commune afin d'y intégrer les dépenses et recettes de la cantine scolaire.
- **DONNE son accord**, à l'unanimité, pour le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités à l'école maternelle au regard des effectifs élevés de petite et moyenne section pour la prochaine année scolaire.
- **DECIDE**, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune en créant deux postes, à temps non complet, du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique et deux postes, à temps non complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, afin de permettre la gestion des activités de la réforme des rythmes scolaires et du restaurant scolaire.

**Le Maire,**  
Guy Massé